



**Intervention de Monsieur Michel Sapin,
Ministre du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle
et du dialogue social**

**Signature du traité de fusion UNITH-Ohé Prométhée-CHEOPS
29 octobre 2013**

Contact : ministère du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
01 49 55 31 02 - cab-tef-presse@cab.travail.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs les présidents, directeurs et responsables du monde associatif,

Je suis très heureux de vous recevoir tous en ces murs pour la signature de ce traité qui va marquer l'acte de naissance officiel de la tête de réseau des Cap emploi. C'est une étape importante, tant pour le ministère que pour les Cap emploi, car il est primordial pour un réseau national de pouvoir se reposer sur une tête de réseau légitime et fédératrice. Du point de vue des pouvoirs publics, nous avons besoin d'un interlocuteur qui puisse à la fois se faire le relais des positions de ses membres et diffuser les grandes orientations de la politique de l'emploi.

Je sais qu'une fusion n'est jamais un processus facile et je salue le chemin parcouru.

CHEOPS est une tête de réseau encore jeune à qui il incombe de tirer le meilleur parti des réseaux qui l'ont précédée. Il va lui falloir poursuivre la professionnalisation de son action au service des Cap emploi et des personnes qu'ils accompagnent.

Reconnaissance du réseau des Cap emploi

La fusion de l'UNITH et de Ohé Prométhée est également de nature à conforter la reconnaissance du réseau des Cap emploi. Je crois que les qualités du réseau sont aujourd'hui largement reconnues, de la part des personnes accompagnées elles-mêmes, des employeurs, mais aussi des autres membres du service public de l'emploi.

Cette qualité de services largement saluée est liée aux objectifs de performance exigeants qui sont fixés aux Cap emploi et à la rigueur du pilotage de ces objectifs. Néanmoins, on constate que ces exigences peuvent aussi avoir des effets contre-productifs auxquels il nous faut être vigilants.

Des évolutions à prévoir dans la cotraitance

J'ai souhaité, et le Gouvernement l'a redit à l'occasion du comité interministériel du handicap, qu'une réflexion soit ouverte sur les critères d'orientation de Pôle emploi vers les Cap emploi. Il importe de nous assurer que peuvent bénéficier d'un accompagnement spécialisé les demandeurs d'emploi qui en ont le plus besoin. Je ne dis pas que ce n'est pas le cas à l'heure actuelle. Mais il apparaît que les objectifs de placement peuvent avoir tendance à écarter de la cotraitance des personnes éloignées de l'emploi pour qui un accompagnement spécialisé pourrait pourtant être profitable.

Tous ici nous le savons, les demandeurs d'emploi handicapés cumulent souvent plusieurs difficultés : au handicap est souvent associé un déficit de formation et un âge relativement avancé

qui complique le retour vers l'emploi. Les demandeurs d'emploi handicapés ont donc besoin d'une attention particulière.

De même, les entreprises se plaignent souvent de peiner à recruter des profils adaptés.

Votre rôle est donc essentiel pour faciliter ces mises en relation, à la fois en aidant les demandeurs d'emploi à s'orienter ou se réorienter le cas échéant, et en appuyant les entreprises dans leurs recrutements afin de les amener à faire confiance à des profils de personnes qu'elles n'auraient pas forcément recrutées spontanément.

Les réflexions là-dessus doivent être poursuivies, en lien avec la question des volumes de cotraitance. Je trouve légitime que les volumes de cotraitance évoluent, compte tenu de l'augmentation du nombre des demandeurs d'emploi handicapés. Mais cette question ne pourra être traitée indépendamment de celle des critères d'orientation.

Poursuivre la mobilisation sur les contrats aidés et emplois d'avenir

Je salue la mobilisation des Cap emploi sur le déploiement des outils d'insertion que sont les emplois d'avenir et les contrats aidés de droit commun.

Pour un demandeur d'emploi handicapé, jeune ou moins jeune, le plus dur est souvent de mettre ou remettre le pied à l'étrier. Ces contrats sont de formidables leviers pour cela et nous pouvons encore accentuer les efforts mais cela implique que les Cap emploi accompagnent bien les publics éligibles à ces aides en nombres suffisants.

De grands chantiers issus du comité interministériel du handicap

Le Gouvernement a pris il y a quelques semaines des engagements importants dans le cadre du comité interministériel du handicap.

Un travail spécifique va être lancé sur l'accompagnement spécifique à mobiliser pour les personnes licenciées pour inaptitude qui rencontrent souvent des problématiques de reconversion particulières. Ce travail sera supervisé par Pôle emploi mais il associera naturellement le réseau des Cap emploi.

Je signale également les chantiers que nous avons ouverts sur la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Une négociation interprofessionnelle est en cours pour préparer la réforme à venir de la formation professionnelle et une concertation se déroule en ce moment sur l'apprentissage. Dans les deux cas, nous avons attiré l'attention des partenaires sociaux sur la situation particulière des personnes handicapées et nous veillerons à ce que des efforts spécifiques soient faits pour leur faciliter l'accès à la formation.

Les jeunes handicapés représentent seulement 0,8% des apprentis à l'heure actuelle. Le potentiel de développement est important, nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une telle situation, alors que l'accès à la qualification est si déterminant pour l'insertion socio-professionnelle des personnes.

Je tiens à souligner l'engagement de l'Agefiph aujourd'hui dans le cadre du plan « 30 000 formations pour 30 000 emplois » qui vise à permettre plus d'entrées en formation ouvrant sur des débouchés professionnels immédiats. Nous avons besoin d'une poursuite de cet engagement pour le financement de formations en plus grand nombre. Et le rôle des Cap emploi est et restera bien sûr très important pour la mise en relation entre les besoins de formation des entreprises et des territoires et les souhaits des personnes en termes d'orientation professionnelle.

Nous avons donc encore de grands chantiers devant nous.

Conclusion

Pour terminer, je souhaiterais rendre hommage au travail quotidien accompli par les opérateurs du service public de l'emploi ici présents, du côté des Cap emploi comme du côté de Pôle emploi. A l'écoute des personnes, en lien avec les entreprises, et souvent avec les associations, vous jouez un rôle essentiel pour permettre aux personnes handicapées de trouver ou retrouver une place dans la société, par le travail. Car le travail est un facteur vital de bien-être et de socialisation et il l'est encore plus lorsque l'on vit avec un handicap.

Ce ministère a engagé une rude bataille pour l'emploi qui ne nous laisse aucun répit. Tous ici, vous en êtes les acteurs et je pense que nous ne pourrions considérer cette bataille comme gagnée que si le chômage recule aussi pour les travailleurs handicapés. D'ici là, nous ne devons ménager aucun effort et je souhaite que CHEOPS se mobilise pleinement pour accompagner au mieux entreprises et travailleurs handicapés et faire en sorte qu'un maximum d'opportunités d'emplois se concrétisent au bénéfice de tous.

Je vous remercie.

Monsieur Monin et Monsieur Bénazet vont maintenant procéder à la signature du traité de fusion pour leurs réseaux respectifs.